

Conseil Municipal du mardi 15 mars 2022 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : Mois de Décembre 2021- Janvier & Février 2022

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 1- Régularisation financière des opérations de rénovation urbaine au sein du quartier Chasse Royale conformément à la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et à la convention de charges foncières signée avec Val Hainaut Habitat
- 2- Régularisation foncière au sein du quartier Chasse Royale et de son site associé Rue de l'Abreuvoir suite au 1er programme de rénovation urbaine
- 3- Quartier Chasse Royale - Opérations Immobilières entre la Ville de Valenciennes et la Société Immobilière du Grand Hainaut suite au développement de programmes de logements individuels.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4- Candidature pour labellisation FRANCE SERVICES et Création d'une agence postale.
- 5- Adhésion de la Ville de Valenciennes à l'association "BARAKAJOBS" et désignation de ses représentants.
- 6- Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fourniture de Bureau
- 7- Demande d'obtention du label Terre de Jeux 2024 pour la ville de Valenciennes
- 8- Sectorisation scolaire applicable à la rentrée scolaire 2022/2023

RAPPORT

- 9- Suites données aux derniers rapports d'observations définitives produits par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France.

FINANCES

- 10- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Année 2021
- 11- Renouvellement de l'adhésion à l'observatoire fiscal intercommunal
- 12- Approbation de la nouvelle charte d'adhésion au réseau Micro Folie.
- 13- Adhésion à l'association collectif HF des Hauts-de-France

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 14- Cession de l'immeuble sis 21 rue de la Digue à Valenciennes au profit de M.ZENASNI

CONVENTIONS

- 15- Prorogation du dispositif d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - Avenant n°2 à la convention - Contrat de Ville 2015-2023 -
- 16- Partenariat du musée avec le Centre Hospitalier de Valenciennes
- 17- Convention de partenariat avec le Phénix autour du spectacle Le Malade Imaginaire (01 et 02 juin 2022) par la présentation de l'exposition « Watteau entre en scène » au Phénix du 3 mai au 8 juillet 2022
- 18- Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelles R n° 975, 979 et 1064 rue de Strasbourg et Jean Bernier

RESSOURCES HUMAINES

- 19- Création d'emplois de vacataires « action coup de pouce » dans le cadre des « cités éducatives ».
- 20- Création d'emplois au tableau des effectifs.

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 9 mars 2022, est réuni au lieu l'Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Patrick ROUSSIES, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Kostia HUANT, M. José PRESSOIR, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE, M. Patrick CHARTIN.

Excusés avec pouvoir :

Mme Valérie LORRIAUX excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON - M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Mattéo GUALANO - M. Michaël MARTINEZ excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie BEYROUTI - Mme Elodie CARON excusée, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR - M. Didier LEGRAND excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT - M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT.

Excusé(e) : Mme Luce TROADEC, Mme Valérie LORRIAUX à la délibération n°5, Mme Elodie CARON à la délibération n° 5.

Absent(e)s : Mme Geneviève MANNARINO - Mme Isabelle DESOIL - M. Arnaud L'HERMINE aux délibérations n°1 à n°3 incluses.

Ordre du jour

Etat des décisions prise en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégation du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : Mois de Décembre 2021- Janvier & Février 2022

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

1 - Régularisation financière des opérations de rénovation urbaine au sein du quartier Chasse Royale conformément à la convention de rénovation urbaine signée avec l'ANRU et à la convention de charges foncières signée avec Val Hainaut Habitat

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 3 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :

- D'approuver la finalisation de la convention d'aménagement du quartier Chasse Royale par le versement du solde de 255 000 € TTC par la SIGH, au profit de la Ville de Valenciennes ;
- D'approuver l'acquisition auprès de la SIGH, des parcelles AB ex n°651p (154 m²), ex n°622p (335m²) et n°652 (86 m²), sises rue Denise Glaser, d'une contenance totale d'environ 575 m², au prix de 72 001 € correspondant à la valorisation foncière telle que déterminée dans l'avenant n°2 de la convention 217. Il est ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

2 - Régularisation foncière au sein du quartier Chasse Royale et de son site associé Rue de l'Abreuvoir suite au 1er programme de rénovation urbaine

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 3 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :

- D'approuver l'acquisition par la Ville de Valenciennes auprès de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH), au prix de l'euro symbolique, des parcelles sises à Valenciennes au sein du quartier Chasse Royale et de la rue de l'Abreuvoir, telles que définies dans le tableau présenté pour une contenance totale d'environ 12 583 m². Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge de la Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.



3 - Quartier Chasse Royale - Opérations Immobilières entre la Ville de Valenciennes et la Société Immobilière du Grand Hainaut suite au développement de programmes de logements individuels.

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 3 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA, M. GRANDAME), décide :

- D'approuver l'acquisition par la Ville de Valenciennes auprès de la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH), au prix de l'euro symbolique, des parcelles sises à Valenciennes, Enclos Isabelle du Hainaut, Enclos Jean-Philippe Rameau et rue Jean-Baptiste COROT telles que mentionnées dans le tableau présenté et pour une contenance totale d'environ 12 097 m². Il est ici précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Ville ;
- D'autoriser, après transfert de propriété, le classement de ces parcelles dans le domaine public communal ;
- D'approuver la cession à l'euro symbolique au profit de la SIGH de la parcelle située Impasse Jean Vergnaud à Valenciennes, cadastrée AB n°607 pour une surface d'environ 154 m². Il est ici précisé que les frais d'actes seront à la charge de la SIGH ;
- D'approuver la cession à l'euro symbolique au profit de la SIGH des 3 parcelles situées rue de la Roseraie à Valenciennes, prochainement cadastrées AB n°81 pour 47 m², AB n°814 pour 36 m² et AB n°815 pour 5 m² pour une emprise foncière totale de 88 m². Les frais d'acte seront à la charge de la SIGH ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 - Candidature pour labellisation FRANCE SERVICES et Création d'une agence postale.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

D'une part :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature auprès des services de l'Etat afin d'obtenir le label FRANCE SERVICES ;
- De solliciter les financements y afférents ;
- De signer tout document relatif à ce projet ;

D'autre part :

- D'approuver les termes de la convention entre la Ville de Valenciennes et La poste pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les avenants éventuels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5 - Adhésion de la Ville de Valenciennes à l'association "BARAKAJOBS" et désignation de ses représentants.

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 non participations au vote (M. GANA, M. KOLLER, Mme MERIAUX), décide :

- D'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association BARAKAJOBS ;
- D'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de l'association, fixée à 500 € pour l'année 2022 ;
- De désigner des représentants de la Ville de Valenciennes pour siéger au sein des diverses instances de l'association « BARAKAJOBS », à savoir :
Madame Valérie LORRIAUX, en tant que représentante titulaire et Madame Ludivine BILLOIR, en tant que représentante suppléante

6 - Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fourniture de Bureau

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole tout document relatif à la dissolution du groupement ;
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à dissoudre le groupement de commandes.

7 - Demande d'obtention du label Terre de Jeux 2024 pour la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la candidature de la Ville à l'obtention du label Terre de Jeux 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'obtention de ce label Terre de Jeux 2024 auprès du Comité National Olympique, sans aucun coût financier pour la Ville.



8 Sectorisation scolaire applicable à la rentrée scolaire 2022/2023

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- De modifier la délibération n°8 du conseil municipal du 23 février 2021 en ce qui concerne le périmètre scolaire de l'école maternelle Siméon Cuveillier pour la rentrée de septembre 2022 ;
- D'adopter le nouveau périmètre scolaire de l'école maternelle Siméon Cuveillier pour la rentrée de septembre 2022, tel que présenté.

RAPPORT

9 Suites données aux derniers rapports d'observations définitives produits par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

Vu l'article L. 243.9 du code des juridictions financières,

- De prendre acte de la synthèse, présentée par l'Exécutif, reprenant les actions menées par la ville de Valenciennes suite à la notification des rapports d'observations définitives produits par la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France pour les exercices 2014 et suivants.

FINANCES

10 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Année 2021

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la tarification 2021 égale à celle de 2020, à savoir :

Par mètre carré, par an et par face :

- 21,10 € pour les dispositifs et pré enseignes non numériques
- 63,30 € pour les dispositifs et pré enseignes numériques
- 42,20 € pour les enseignes entre 12 m² et 50 m²
- 84,40 € pour les enseignes supérieures à 50 m²

11 Renouvellement de l'adhésion à l'observatoire fiscal intercommunal

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver le renouvellement du service commun « Observatoire fiscal Intercommunal » pour une période 3 ans allant jusqu'au 31/12/2023 ;
- D'approuver la convention cadre régissant le fonctionnement du service commun « Observatoire fiscal Intercommunal » entre Valenciennes Métropole et les communes parties prenantes à ce service ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 Approbation de la nouvelle charte d'adhésion au réseau Micro Folie.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la nouvelle charte d'adhésion au réseau « Micro-Folie » ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant :
 - A signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette adhésion ;
 - A procéder annuellement au règlement de la cotisation due.

13 Adhésion à l'association collectif HF des Hauts-de-France

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'adhérer au Collectif HF des Hauts-de-France dont l'adhésion s'élève à 50 €/an sur les crédits régulièrement inscrits au budget du musée.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

14 Cession de l'immeuble sis 21 rue de la Digue à Valenciennes au profit de M.ZENASNI

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de l'immeuble sis 21 rue de la Digue, cadastré section P n°111, d'une superficie de 66 m² pour 45 000 € à Monsieur Nasseridine ZENASNI domicilié 5 rue Lucien JONAS 59300 FAMARS qui s'engage à le réhabiliter aux fins de logement. Il est ici précisé que les frais liés à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- D'ouvrir la recette correspondante au budget 2022 ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.



CONVENTIONS

15 Prorogation du dispositif d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - Avenant n°2 à la convention - Contrat de Ville 2015-2023

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- Décider de la prorogation du dispositif d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville jusqu'à la fin du Contrat de Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif y afférent.

16 Partenariat du musée avec le Centre Hospitalier de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 non participations au vote (M. AUDEGOND, M. DI VITA), décide :

- D'approuver ce partenariat avec le Centre Hospitalier de Valenciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention spécifique autour de projets et actions entrant dans le champ d'application de ce partenariat, ainsi que tout acte ou document y afférent.

17 Convention de partenariat avec le Phénix autour du spectacle Le Malade Imaginaire (01 et 02 juin 2022) par la présentation de l'exposition ' Watteau entre en scène ' au Phénix du 3 mai au 8 juillet 2022

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 3 non participations au vote (M. L'HERMINE, M. MOREAU, M. ROUSSIES), décide :

- D'approuver ce projet d'exposition du musée au Phénix,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat proposée et fixant les engagements respectifs des parties.

18 Convention de servitudes pour ENEDIS - parcelles R n° 975, 979 et 1064 rue de Strasbourg et Jean Bernier

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 2 voix contre (M. PRESOIR, M. OMONT), décide :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS, pour l'implantation d'une canalisation souterraine sur une longueur de 7 mètres sur les parcelles cadastrées R n°975, R n°979 et R n°1064 situées rue de Strasbourg et rue Jean Bernier, telle que proposée ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces découlant des présentes, notamment celles nécessaires à son authentification et publication au service de la publicité foncière.

RESSOURCES HUMAINES

19 Création d'emplois de vacataires ' action coup de pouce ' dans le cadre des ' cités éducatives '.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'emplois de vacataires tel que défini ;
- D'approuver les montants de rémunération tels que présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir.

20 Création d'emplois au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, décide :

- D'approuver les créations des emplois présentés ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser, pour les emplois de Directeur Famille et Vie Educative et de Responsable Formation et Développement des Compétences, le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, aux conditions de rémunération définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans ces emplois ainsi créés et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.



QUESTIONS ORALES

- Groupe « Valenciennes c'est vous » - Mme K. HUANT :

Nous avons été surpris et choqués récemment par un article paru dans le Figaro du 3 Mars qui classe Valenciennes, au plan national, au premier rang des victimes de coups et blessures volontaires en dehors de la famille, entre 2017 et 2021, en moyenne, par an et pour 10000 habitants. Il est précisé une évolution du taux des victimes de plus de 20%. Ce n'est pas du tout notre ressenti. C'est pourquoi nous aimerions connaître votre sentiment sur cette statistique assez déconcertante. Nous vous en remercions par avance.

- Groupe « Valenciennes verte et solidaire » M. Q. OMONT :

1. Vous avez reçu en octobre dernier un courrier de la part de Julien Poix, conseiller régional du groupe "Pour le climat et pour l'emploi" auquel vous n'avez pas répondu. Pourriez-vous nous éclairer sur votre position et vos actions éventuelles concernant la réduction de l'amplitude horaire des guichets en gare de Valenciennes ?
2. Nous avons demandé (avec d'autres) à la Ministre Barbara Pompili de revenir sur sa décision de fermer de fait l'ENTE à Valenciennes et à Aix-en-Provence. Etes-vous (en qualité de maire et président d'agglo) disposé à prendre position publiquement sur cette question, et à intervenir pour maintenir les missions essentielles de cette école à Valenciennes? Les explications et nos raisons sont les suivantes :

À l'heure où le Gouvernement, déjà condamné pour "inaction climatique", devrait répondre sans tarder à l'urgence climatique et s'en donner les moyens, la Ministre de l'Environnement Barbara Pompili persiste à annoncer la fermeture de l'École Nationale des Techniciens de l'Équipement (ENTE) sur les sites d'Aix-en-Provence et de Valenciennes, et avec la fin d'une grande partie de ses missions dans le domaine de l'éducation et de la formation au développement durable. L'enjeu est pourtant de taille s'agissant de la formation d'une partie des agents et futurs agents de la fonction publique territoriale sur deux sites fonctionnant en synergie et certifiés en 2009.

Depuis 1972 l'école forme des secrétaires d'administration et de contrôle, des techniciens supérieurs travaillant à l'aménagement du territoire et à la transition écologique, des étudiants, des personnes en recherche d'emploi dans les mêmes domaines, notamment auprès des collectivités territoriales. Sur le site de Valenciennes en particulier, ce sont les formations initiales des étudiants dont le Ministère décide qu'elles doivent disparaître, ainsi que l'ensemble des conventions de partenariats avec de nombreux établissements éducatifs locaux (lycées, collèges publics et privés, centres de formation pour adultes, écoles primaires, centres sociaux, école de la deuxième chance...) et avec elles les projets d'initiatives locales, l'accueil de stagiaires, des opérations de sensibilisation menées tous azimuts.

À Valenciennes, le bâtiment exceptionnel construit sur les bords de l'Escaut et inauguré en 1992, est en parfait état de fonctionnement. À l'époque, le comité interministériel qui s'y était réuni annonçait de grandes ambitions sociales et territoriales sur un bassin de vie qui en avait cruellement besoin. Aujourd'hui une école est donc menacée de disparition au profit d'un simple centre de formation où seuls subsisteraient trois domaines de compétences sur huit, des formations continues d'agents territoriaux, mais plus d'étudiants. Pour les personnels le plan de "redéploiement" imposé par le Ministère répond à des impératifs budgétaires à court terme, à rebours des enjeux énormes de la transition écologique. L'impact sera réel sur les besoins de formation et d'accompagnement des jeunes bacheliers sur notre territoire, premiers intéressés et premiers concernés.

Nous avons déjà demandé avec d'autres à la Ministre Barbara Pompili de revenir sur une décision budgétaire et court termiste, qui nous prive un peu plus de moyens d'agir en faveur du climat et de l'environnement. M. Le Maire (et Président de Valenciennes métropole), êtes-vous disposé à prendre position publiquement sur cette question, et à intervenir pour maintenir les missions essentielles de cette école à Valenciennes?

La séance est levée à 17 h 41.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le 21 MAR. 2022 pour y demeurer jusqu'au 21 MAI 2022

A Valenciennes, le 21 MAR. 2022
LE MAIRE

Laurent DEGALLAIX